

# Communauté de Communes du Comté de Grimont

## COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 27 mai 2004

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni le jeudi 27 mai 2004 à 20 h 30 à la Salle des Fêtes à Aumont, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie LEHMANN.

Étaient présents : Yves-Marie LEHMANN (Président), Alain GUYOT, Jean-François GAILLARD, Emile ETIEVANT, Jean LETROUBLON, Yves DECOTE, Dominique MENETRIER et André LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Claude CHARONDIÈRE, Laurent THIERY, Yves LANDRY, René ANTOINE, Pierre-Yves COLNOT, Bernard BRENIAUX, Christian SOMMER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Monique BALLERY, Serge GREUSARD, Jean-Pierre KOEGLER, Robert LACROIX, Louis GUYOT, Marie-Ange CAPRON, Claude RENAUDIN, Jacques BULABOIS, Augustin MONNERET, Jean-Michel BULABOIS, Danièle CARDON, Jocelyne BONNIVARD, Jean-Jacques DE VETTOR, Gilbert BULABOIS, Véronique LAMBERT, Maryse LAMY, Pierre CATHENOZ, Armande REYNAUD, Philippe NOIR, Jean-Claude COLLIN, Roland CHAILLON, Michèle CLEMENT, Alphonse KLUR, Noël FOURNIER, Jacques MIGNOT.

Assistaient à titre consultatif : Sébastien RISPAL, Jean-Marc GERDY, Colette PIERRE, Olivier NICOD, Joël CHASSOT, Nelly BUYS, Annie REGAZZONI.

Assistent également : Paule JOLY (Maire de Le Chateley), Pierre SAILLARD (Comptable de la Communauté de Communes).

Étaient Excusés : Gabriel PARIS, Monique REVERCHON, Jean-Paul BUCHET, Roland BERTHELIER, Cyril BINET, Denis MEUNIER, Robert TOURNIER, Françoise BERTHIER, Martine MEYNIER, Robert PENETRA, Annie JACQUOT, Bernard BUHON, Robert PROST, Dominique BONNET, Ghania MAYOT, Andrée ROY, Stéphane BONNOTTE, Dominique GRAND, Chantal GOUDEY, Marie-Pascale VASSET, Marie-Ange NICOULIN, Jacqueline NOURDIN, Anny JEANNIN, Jean SONNEY, Marc METIFEU.

Étaient absents : Pascal LAGALICE, Didier VANDERBECKEN, Rémi CHEVENNEMENT, Yves LUBRINA, Thierry DUMONT, Gérard BOUDIER, Alain ROMANET, Michel VIEILLE, Jacques LHOMME, Gérard BULLE, Danièle MARCHI, Michel BONTEMPS, Fabrice LOMBARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique MENETRIER

★ ★ ★ ★ ★

Monsieur Yves DECOTE, Vice-Président de la Communauté de Communes du Comté de Grimont et Maire d'Aumont, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

### **1. Adoption du procès verbal de la séance du 31 mars 2004**

Le procès verbal de la séance du 31 mars est adopté à l'unanimité après une observation de Monsieur Jean-Louis DUFOUR portant sur l'implantation d'un hypermarché de 2 500 m<sup>2</sup> sur la commune de Poligny. Il convient de préciser qu'il s'agit d'une création d'un hypermarché avec un transfert de l'exploitation d'un lieu sur un autre lieu.

## 2. Adoption des comptes de gestion 2003

Monsieur Pierre SAILLARD, comptable public informe l'assemblée que les comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs. Il fait toutefois une observation sur le budget annexe « locaux industriels » et notamment sur la précarité des revenus provenant des loyers du fait des redressements ou liquidations judiciaires. Cette situation peut devenir une charge pour la collectivité lorsque le mandataire demande l'admission en non valeur et entraîner la collectivité dans un budget déficitaire.

Les comptes de gestion sont adoptés à l'unanimité.

## 3. Adoption des comptes administratifs

Monsieur le Président quitte la salle avant le vote selon obligation légale pour les comptes administratifs 2003. Monsieur Alain GUYOT, Vice-Président délégué aux finances présente les comptes administratifs.

Monsieur Alain GUYOT donne, pour chacun des 2 budgets, une présentation par chapitre d'après les documents qui ont été adressés à chacun des délégués communautaires pour la séance et qui retrace l'ensemble des écritures réalisées lors de l'exercice 2003, tant en dépenses qu'en recettes :

### ▪ BUDGET PRINCIPAL

☞ Fonctionnement dépenses	
– Charges à caractère général	82 636 €
– Charges de personnel	67 583 €
– Autres charges de gestion courante	60 801 €
– Charges financières	16 138 €
– Charges exceptionnelles	1 170 €
– Dotations aux amortissements	37 079 €
Total	265 407 €
☞ Fonctionnement recettes	
– Produits des services	7 413 €
– Impôts et taxes	234 837 €
– Dotations et participations	148 404 €
– Autres produits gestion courante	6 295 €
– Produits exceptionnels	20 510 €
– Atténuation de charges	142 €
– Intérêts des emprunts (ICNE)	2 923 €
Total	420 524 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>155 117 €</b>
☞ Investissement dépenses	
– Subventions d'investissement	19 166 €
– Remboursement d'emprunt	16 390 €
– Diff. Réalisations d'immob.	870 €
– Immobilisations incorporelles	124 464 €
– Immobilisations corporelles	81 612 €
Total	242 502 €
☞ Investissement recettes	
– Dotations fonds divers	1 008 €
– Subventions d'investissement	34 253 €
– Emprunts et dettes assimilées	2 762 €
– Immobilisations incorporelles	1 825 €
– Immobilisations corporelles	1 169 €
– Amortissements des immobilisations	37 079 €
Total	78 096 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 164 406 €</b>
<b>RESULTAT EXERCICE 2003</b>	<b>- 9 289 €</b>

## ▪ BUDGET ANNEXE "LOCAUX INDUSTRIELS"

☞ Fonctionnement dépenses	
– Charges à caractère général	20 740 €
– Autres charges de gestion courante	644 €
– Charges financières	24 302 €
– Dotations aux amortissements	26 795 €
– Titres annulés	3 344 €
Total	75 825 €
Fonctionnement recettes	
– Produits des services	24 150 €
– Dotations et participations	3 053 €
– Autres produits gestion courante	44 795 €
– Produits exceptionnels	11 529 €
– Intérêts des emprunts	5 317 €
Total	88 844 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>13 019 €</b>

☞ Investissement dépenses	
– Subventions d'investissement	11 529 €
– Remboursement d'emprunt	26 352 €
– Immobilisations corporelles	884 €
– Immobilisations en cours	1 357 €
Total	40 122 €

☞ Investissement recettes	
– Subventions d'investissement	39 264 €
– Emprunts et dettes assimilées	5 049 €
– Amortissements des immobilisations	26 795 €
Total	71 108 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>30 986 €</b>

**Résultat exercice 2003** **44 005 €**

Les chiffres ont été présentés et débattus en commission des finances le 18 mai 2004.  
Un débat s'instaure avec différentes interventions de Monsieur Jean-Claude COLLIN dont les précisions suivantes lui sont apportées :

- Budget principal
  - Le différent entre les prévisions et les réalisations pour l'OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) est dû à des travaux différés dans le temps,
  - L'ENIL a quitté la pépinière agroalimentaire plus tôt que prévu d'où le différent de produit des services,
  - Le budget général est déficitaire car les subventions correspondantes aux études menées n'ont pas encore été versées,
- Budget annexe « locaux industriels »
  - Monsieur Jean-Claude COLLIN indique que les locations de la pépinière d'entreprises présentent un double avantage : rendre un budget excédentaire et apporter de la taxe professionnelle. Monsieur Yves-Marie LEHMANN précise toutefois que la Communauté de Communes du Comté de Grimont prend les risques d'impayés importants d'une part et de prolongation des conventions sous forme de bail commercial d'autre part.

Le compte administratif du budget principal est adopté par 39 voix pour, 2 abstentions et 1 non votant (Président).

Le compte administratif du budget annexe « locaux industriels » est adopté à l'unanimité des votants (41 voix pour et 1 non votant).

#### 4. Affectation des résultats

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

##### **BUDGET PRINCIPAL**

Excédent d'exploitation 2003	283 946.75 €
• Affectation du déficit d'investissement, au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour	97 783.85 €
• Affectation en section de fonctionnement au compte 002 "excédents de fonctionnement reporté" le solde soit	186 162.90 €
• Le déficit d'investissement soit -97 783.85 € (pour 2002 : +66 621.66 € et pour 2003 : -164 405.51 €) est reporté d'office au compte 001 "déficit d'investissement reporté".	

##### **BUDGET ANNEXE "LOCAUX INDUSTRIELS"**

Excédent d'exploitation 2003	1 791.46 €
• Affectation en section de fonctionnement au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté" la somme de 1791.46 € (soit pour 2002 : -11 227.39 € et pour 2003 : 13 018.85 €),	
• L'excédent d'investissement soit 9 755.12 € (pour 2002 : -21 230.69 € et pour 2003 : 30 985.81 €) est reporté d'office au compte 001 " excédent d'investissement reporté".	

#### 5. Admission en non valeur

L'assemblée décide à l'unanimité d'admettre en non valeur la somme de 2 € afin de solder la ligne d'écriture comptable envers la Confédération Paysanne qui n'est plus locataire dans la pépinière d'entreprises.

A cette occasion, le Président rappelle l'intérêt pour le conseil de déléguer certaines décisions au Président, en vue de ne pas surcharger inutilement l'ordre du jour des séances par des questions mineures.

#### 6. Demande de subvention DDR (dotation de développement rural 2004)

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de :

- demander une subvention au titre de la DDR 2004 portant sur l'aménagement d'un transit zone industrielle, carrefour giratoire, et desserte d'une zone d'activité économique à créer à l'entrée sud de la commune de Poligny, projet inclus dans le Contrat Territorial Communautaire (CTC) approuvé le 10 septembre 2003,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel comme suit :
  - o Dépenses HT 1 475 600 €
  - o Subvention Départementale au titre du CTC 20.60 % 304 011 €
  - o Subvention de l'Etat au titre de la DDR 45.40 % 669 885 €
  - o Autofinancement de la collectivité 501 704 €

En réponse aux questions de Messieurs Roland CHAILLON, Jean-François GAILLARD et Jean-Claude COLLIN, il est précisé que :

- le projet se situe sur des terrains situés au lieu-dit « A la Barre »,
- le montant du projet porte sur le rond-point et ses voiries de dessertes (bien que les réponses apportées par la Direction Départementale de l'Equipement sur cette question soient restées imprécises),
- le Président va négocier avec Monsieur le Préfet du Jura afin d'obtenir le maximum de subvention.

En réponse à Monsieur Jean-Louis DUFOUR, le Président précise que la commune de Poligny ne participera pas financièrement directement sous forme de subvention à ce projet, car elle cède le terrain à un prix très bas qui correspond à une « subvention économique ». De plus, elle participera indirectement plus fortement que les communes par les impôts qu'elle verse à la Communauté de Communes du Comté de Grimont.

Monsieur Roland CHAILLON pense que la ville de Poligny devrait céder le terrain à sa valeur réelle du prix du marché, puis participer directement au « pot commun ».

## **7. Subvention à l'association PROMODEGEL**

Un débat s'instaure quant à la subvention demandée par l'association PROMODEGEL et à son montant de 6 000 €. La commission des finances propose un montant de 3 000 €. Cette somme est en recul par rapport à 2003 où la Communauté de Communes du Comté de Grimont a versé 3 500 €.

Messieurs Yves-Marie LEHMANN, Roland CHAILLON, Alphonse KLUR précisent que cette association qui organise des concerts avec des artistes découvertes locaux, régionaux, mais aussi de notoriété nationale et internationale est une institution culturelle originale et une expérience unique en Franche-Comté. Une scène actuelle ne peut survivre en campagne sans aides.

Monsieur Jean-Claude COLLIN pense que la demande de subvention est minime par rapport au budget de l'école de musique.

Monsieur Thierry LAURENT propose que cette aide soit versée à l'école de musique.

Monsieur Noël FOURNIER pense que la Communauté de Communes du Comté de Grimont n'a pas les moyens financiers de verser la totalité de subvention car elle représente les 2.5 % d'augmentation voté.

Monsieur Robert LACROIX pense que si l'on verse une aide à PROMODEGEL, la Communauté de Communes du Comté de Grimont sera dans l'obligation de participer également à d'autres demandes d'association.

Madame Danièle CARDON propose un amendement pour une subvention de 4 000 €, celui-ci est rejeté par 16 voix pour et 26 voix contre.

Monsieur Yves-Marie LEHMANN propose un second amendement pour une subvention égale à l'année 2003 soit 3 500 €, celui-ci est accepté par 36 voix pour, 4 voix contre et 2 abstention.

## **8. Création de postes**

L'assemblée décide à l'unanimité de créer 2 postes pour effet au 1<sup>er</sup> août 2004 :

- Un poste à temps plein du cadre d'emploi des attachés pour la direction générale et notamment la coordination, la vie institutionnelle, relation avec les élus, communication, contrôle et évaluation des politiques menées, et pour tous les travaux relatifs à l'instauration de la taxe professionnelle unique, la taxe ou redevance des ordures ménagères, le foncier, le logement et l'habitat, le schéma d'assainissement et diverses fonctions comme l'exécution du contrat territorial communautaire notamment. Ce poste sera mis à disposition de la commune de Poligny à mi-temps. Monsieur Jean-Pierre KOEGLER fait observer que dans le cas présent, la Communauté de Communes du Comté de Grimont crée le poste et nomme Madame Marie-Paule CHAMBRU.
- Un poste à temps plein du cadre d'emploi des rédacteurs pour la compétence économique large sur des missions de prospection, de communication et de soutien aux activités économiques existante sur le territoire communautaire, assurant également les fonctions d'adjoint de direction.

En ce qui concerne les autres moyens humains, les débats sont en cours et d'autres créations de postes seront proposées ultérieurement par transfert éventuel en vue de l'exercice de nouvelles compétences.

## **9. Demande de subvention Leader + pour PDIPR**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de :

- autoriser la mission pour recenser les sentiers, piloter la COLORANDO et travailler avec les autres communautés de communes du Pays du REVERMONT à une mise en œuvre globale du développement des sentiers dans la limite d'une dépense de 17 000 € TTC,

- solliciter de l'Europe, dans le cadre du programme LEADER +, une aide financière à hauteur de 50 % soit un montant de 8 500 €.

Monsieur Roland CHAILLON fait remarquer que beaucoup de travaux restent à faire sur les sentiers du Jura.

Monsieur Alphonse KLUR suggère que des marcheurs se proposent bénévolement pour l'entretien des sentiers comme cela se pratique dans certaines régions de France.

#### **10. Extension du périmètre d'étude loi sur l'eau**

L'assemblée décide à l'unanimité de réaliser des études hydrologiques et hydrauliques complémentaires pour une extension possible de la zone INAY sur la parcelle du lieu-dit « Au Velours », au contact de la ligne S.N.C.F actuellement classée en INA au P.O.S. Le coût de ces études supplémentaires s'élèvent à 3 045 € HT et seront réalisées par le cabinet NATURA.

#### **11. Contrat Territorial Communautaire (CTC) : contrat de maîtrise d'œuvre rond point et zone commerciale « A la Barre »**

Un premier projet de création d'un carrefour giratoire, liaison transit zone industrielle et desserte zone commerciale comportant 3 solutions a été présentée aux membres du conseil communautaire le 19 mai 2004.

Lors d'une seconde présentation des 3 solutions, un débat s'instaure et il est précisé que :

- Dans l'immédiat, seul les dessertes du rond-point sont prévues : réponse à Monsieur Jean-Claude COLLIN,
- Le statut de la voirie qui desservira la SA KALOU n'est pas encore défini (public ou privé) : réponse à Monsieur Jean-Claude COLLIN,
- Le projet tient compte des observations de la famille Noir, exploitant de la ferme à proximité : réponse à Monsieur Noël FOURNIER.

Monsieur Yves-Marie LHEMANN informe l'assemblée qu'il s'agit d'une esquisse sur l'emplacement du rond-point à retenir et que la Direction Départementale de l'Equipement n'a pas encore travaillé sur les détails.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de lancer l'opération de transit zone industrielle, carrefour giratoire et desserte zone d'activité. Il arrête la solution n° 3 par 41 voix pour et 1 abstention.

#### **12. Acquisition de terrains**

L'assemblée décide à l'unanimité d'acquérir les parcelles suivantes :

- ZH 226 située au lieu-dit « Saut de la Cuisine » d'une superficie de 44 336 m<sup>2</sup> appartenant à la commune de Poligny au prix de l'estimation des domaines soit 0.723 € par m<sup>2</sup> auquel il faut ajouter le prix de revient des prescriptions archéologiques pour 0.240 € par m<sup>2</sup>, soit un prix de revient au m<sup>2</sup> de 0.963 € et un coût total d'acquisition de 42 695.57 €,
- ZH 102 située au lieu-dit « A la Barre » d'une superficie de 25 520 m<sup>2</sup> appartenant à l'Etat aux prix de l'estimation des domaines non encore parvenu à ce jour.

En réponse à Monsieur Jean-Louis DUFOUR, il est précisé que les bâtiments situés sur la parcelle ZH 102 seront estimés en partie par le service des domaines.

La procédure de désaffectation et de rétrocession est achevée : réponse à Monsieur Jean-Claude COLLIN.

### **13. Modifications du lotissement industriel « Au Velours » n° 1**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de :

- céder la totalité du lot n° 7 à Monsieur Pierre HENRIET soit 2 parcelles : ZH 270 de 2 166 m<sup>2</sup> et ZH 272 de 225 m<sup>2</sup> (correspondant au chemin d'accès de la parcelle ZH 270) pour un montant de 2.49 € par m<sup>2</sup> soit un coût total de 5 953.59 € HT,
- dire que le règlement de lotissement ne fixe pas de surface minimum de lot.

### **14. Extension garantie sur assurance dommage aux biens pour mobilier urbain**

L'assemblée décide à l'unanimité de garantir par une extension du contrat dommage aux biens, le mobilier urbain situé sur les aires d'arrêts des communes de Tourmont et Saint-Lothain pour un montant annuel de 99.68 € TTC.

### **15. Questions et informations diverses**

- Monsieur le Président propose la mise en route d'un service commun par la Communauté de Communes du Comté de Grimont pour aider les communes qui ont un dossier à déposer dans le cadre du Contrat Territorial Communautaire : réponse à un souhait de Monsieur Jean-Claude CHARONDIERE.
- Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est en cours de négociation avec la SA KALOU sur l'apport financier que cette société apporterait pour la construction du carrefour giratoire et la desserte de la zone commerciale. Cet apport s'élèverait à ~ 500 000 €. Monsieur Roland CHAILLON pense que cet apport est légitime au vu du faible coût de cession par la ville de Poligny (19 000 €).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Dominique MENETRIER

Yves-Marie LEHMANN